



Abandon de poste est il une faute grave

Par **samlib**, le **15/10/2010 à 18:42**

Bonjour, rnje travaillais dans une entreprise detransport sanitaire depuis 2ans. voulant partir faire une formation j'ai demander une rupture conventionnelle et a la dernier minute avant mon départ fin septembre cela a été refuser, et proposition qui m'a été faite c'est un abandon de poste. que j'ai accepté car il me faut des assedic pendant ma période de formation qui d'octobre a juin 2011. rnsur ma feuille de certificat de travaille il mentionner licenciement pour faute grave. rnma question que doit on mentionner sur mon certificat de travaille et la feuille d'assedic que je n'ai pas recuperer paraport à cela. rnmerci de me donner une réponse à cel et ce que je dois faire.

Par **julius**, le **17/10/2010 à 12:08**

Bonjour,rnrnCombien de fois faudra t il le répéter aux salariés souhaitant quitter un poste !rnrnL'abandon est la pire des solutions , et vous en êtes la preuve et le témoin .rnrnVotre seul recours est de prouver la manipulation de l'employeur pour obtenir cette rupture .rnrnSans témoin ou écrit (propositionde rupture conventionnelle) , vous n'aurez malheureusement pas beaucoup de solution.